Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h44
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB94_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°94 -

FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2026
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

La décision modificative n°1 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement - 57.389,42 €
Section d'investissement - 472.274,00 €

Total : - 529.663,42 €

Cette décision modificative est justifiée par des ajustements de crédits sur des opérations compte tenu de l'avancée opérationnelle et du paiement de la prime de performance des réseaux à l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) en fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 472.274,00 €

Les opérations sont ajustées en fonction de l'avancée opérationnelle.

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
16	Dettes Financières	368 000,00	11 000,00	379 000,00
20	Immobilisations incorporelles	962 000,00	-103 000,00	859 000,00
23	Immobilisations en cours	2 689 000,00	-480 274,00	2 208 726,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	100 000,00	250 000,00
Total des dépenses d'investissement		**4 423 000,00 €**	**-472 274,00 €**	**3 950 726,00 €**

Chapitre 16 : +11.000,00 €

L'AESN verse une partie de son aide sous forme de prêt à taux zéro. Il convient d'abonder les crédits de 11.000,00 €.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : - 103.000,00 €

Il s'agit d'ajuster les crédits en fonction de l'avancée opérationnelle des opérations.

Il est prévu de retirer -60.000 € pour l'opération de Couvrot, abonder de 50.000,00 € pour le schéma directeur assainissement de Vitry-le-François.

Chapitre 23 : - 480.274,00 €

Il convient de réduire les crédits ouverts pour les opérations SABLAISE (-300.000,00 €) et SAMOROLLES UT (-200.000,00 €) en fonction de l'avancée opérationnelle et de baisser les crédits ouverts pour l'opération Port Arthur qui vient de démarrer dont une partie sera payée en 2027 soit – 100.000,00 €.

Chapitre 041 : +100.000,00 €

Il est nécessaire d'abonder les crédits au chapitre 041 pour tenir compte des crédits nécessaires pour transférer les frais de maîtrise d'œuvre du chapitre 20 au chapitre 23 notamment pour l'opération SABLAISE.

Les recettes d'investissement : - 472.274,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DMI	Budget modifié
001	Résultat reporté	296 879,44	90,00	296 969,44
10	Dotations	119 595,00	40 000,00	159 595,00
13	Subventions	1 346 311,00	-516 974,58	829 336,42
021	Virement de la section de fonctionnement	1 586 418,15	-116 889,42	1 469 528,73
040	Opérations d'ordre	599 950,00	21 500,00	621 450,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	100 000,00	250 000,00
Total des recettes d'investissement		**4 423 000,00 €**	**-472 274,00 €**	**3 950 726,00 €**

Chapitre 10 : 40.000,00 €

Il convient d'ajuster les crédits ouverts au compte 10222 fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en fonction du montant encaissé pour 2026 correspondant aux dépenses des mois de novembre et décembre 2025. Le montant est abondé de 40.000,00 €.

Chapitre 13 : -516.974,58 €

Lors de l'adoption du budget primitif, de nombreux dossiers de demandes de subvention étaient déposés mais en cours d'instruction.

Le montant est revu à la baisse malgré des notifications de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour Port Arthur et Chapelaine compte tenu du niveau d'encaissement actuel notamment pour l'opération SA et des délais des financeurs pour payer les acomptes.

Chapitre 021 : -116.889,42 €

Il est prévu d'ajuster à la baisse le virement de la section de fonctionnement compte tenu des nouvelles dépenses en fonctionnement.

Chapitre 040 : +21.500,00 €

Les simulations d'amortissements nécessitent d'abonder les crédits de 21.500,00 €.

Chapitre 041 : +100.000,00 €

Il convient de basculer les frais de maîtrise d'œuvre des opérations en cours. Le budget primitif prévoyait 150.000,00 €, ce montant est insuffisant pour finir l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : -57.389,42 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM1	Budget modifié
011	Charges à caractère général	168 100,00 €	32 000,00 €	200 100,00 €
66	Charges financières	122 000,00 €	6 000,00 €	128 000,00 €
042	Opérations d'ordre	599 950,00 €	21 500,00 €	621 450,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 586 418,15 €	-116 889,42 €	1 469 528,73 €
Total des dépenses de fonctionnement		**2 711 656,27 €**	**-57 389,42 €**	**2 654 266,85 €**

Les dépenses de fonctionnement : - 57.389,42 €

Chapitre 011 : + 32.000,00 €

Depuis 2026, la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der (CCVCD) paie une redevance de performance à l'AESN. Le montant n'était pas connu au moment du vote du budget primitif. Il convient d'abonder de 32.000,00 € le chapitre 011 pour tenir compte de cette dépense.

Chapitre 66 : + 6.000,00 €

La mise à jour des outils par le prestataire et l'augmentation du taux du livret A nous amène à abonder le chapitre 66 de 6.000,00 €.

Chapitre 042 :

La dynamique de travaux du budget assainissement se traduit par de nombreuses réalisations. Il convient d'abonder les crédits ouverts pour l'amortissement de 21.500,00 € pour mandater les amortissements 2026.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : - 116.889,42 €

Le virement est ajusté aux nouvelles dépenses de fonctionnement et à de moindre recette soit une réduction de 116.889,42 €.

Les recettes de fonctionnement : - 57.389,42 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM	Budget modifié
02	résultat reporté	1 093 565,27	-389,42	1 093 175,85
75	Autres produits de gestion	57 000,00	-57 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		**2 711 656,27 €**	**-57 389,42 €**	**2 654 266,85 €**

Chapitre 75 : - 57.000,00 €

La nouvelle délégation de service public (DSP) ne prévoit pas la refacturation de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Pringy. Il convient de supprimer cette recette.

Chapitre 002 : -389,42 €

Lors du vote du budget primitif, les résultats étaient provisoires. Suite à la panne Hélios en février 2026, le rapprochement avec le service de gestion comptable (SGC) n'a pu être finalisé. Il convient de réduire de 389,42 € le montant des crédits ouverts au chapitre 002.

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2026 par cette décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2 313-1 et suivants,

Vu la délibération n°16 du 3 mars 2026 relative au vote du budget annexe assainissement 2026 arrêté à la somme de 7.134.656,27 € toutes sections confondues,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster à la baisse les crédits tenus de l'avancée des opérations,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir **APPROUVER** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de :

- 529.663,42 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT : - 472.274,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations		40 000,00
13	Subventions		-516 974,58
16	Dettes financières	11 000,00	
20	Immobilisations en cours	-103 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	-480 274,00 €	
001	Résultat reporté		90,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		-116 889,42 €
040	Opérations d'ordre		21 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €
Total		**-472 274,00 €**	**-472 274,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 57.389,42 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	32 000,00 €	
66	Charges financières	6 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	-116 889,42 €	
042	Opérations d'ordre	21 500,00 €	
002	Résultat reporté		-389,42
75	Autres produits de gestion		-57 000,00 €
Total		**-57 389,42 €**	**-57 389,42 €**

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.